



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID : 013-211300538-20231206-2023\_90\_SG-DE



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 06 décembre 2023

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

A 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

**Date de la convocation**

27 novembre 2023

**Présents** : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**Absents donnant pouvoir** :

Emmanuelle AZARD a donné procuration à Christina BRONDOLIN

Gérard BERAUDIER a donné procuration à Nadine POURCIN

Hélène JANE a donné procuration à Zoulikha LAMALAM

Philippe PIGNET a donné procuration à Bruno LAQUAY

Armelle ANDREIS a donné procuration à Emmanuel SAMBAIN

Victor RAVAZZA a donné procuration à Paula EIDENWEIL

Marie DUCHER a donné procuration à Dimitri FARRO

Armelle ANDREIS a donné procuration à Emmanuel SAMBAIN

**Secrétaires de séance** : Laurent LACROIX et Françoise CHEROUTE

**Objet de la délibération** : Recueil des tarifs 2024.

**2023\_90\_SG**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

**Vu** la délibération n°02-2023 du 25 janvier 2023 relative au recueil des tarifs communaux 2023 ;

**Vu** l'avis de la Commission des Finances du 24 novembre 2023 ;

**Considérant** que les conditions de tarifications doivent être définies dans le respect du principe de légalité des usagers du service public ;

**Considérant** qu'il convient d'actualiser le recueil par de nouveaux tarifs communaux pour l'année 2024 ;

**Considérant** qu'en vertu de la règle du parallélisme des formes et des procédures, toute modification ou rectification sur une délibération nécessite par principe une nouvelle délibération du conseil municipal ;

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante le recueil des tarifs communaux pour l'année 2024 conformément au tableau ci-après ;

<b>REGIE PM</b>	
Marché hebdomadaire	
Forfait eau - électricité	2 €/jour
Droit de place /sans abonnement	1,50 €/ml
Droit de place /avec abonnement	1 €/ml
Gratuité pour exposants Mallemortais	0 €
Droit de place pour 4 jours	
Forfait eau - électricité	2 € /jour
Forfait manège > 200m <sup>2</sup>	150 €
Forfait manège > 100 à 200 m <sup>2</sup>	100 €
Forfait manège > 50 à 100 m <sup>2</sup>	60 €
Forfait manège < 50 m <sup>2</sup>	45 €
Autres	15 €
Petits métiers	3€/ml
Camion ambulancier (Foot Truck, pizza)	10 €/ jour
<b>REGIE ANIMATION</b>	
Foire / Marché Noël / Marché exceptionnel	
Droit de place 0 à 3 ml	15 € / jour + 5€/ml supplémentaire
Droit de place 6 à 9 ml	30 € / jour + 5€/ml supplémentaire
Droit de place de 10 à 15 ml	45 € / jour + 5€/ml supplémentaire
Gratuité pour les exposants Mallemortais (hors chalet)	0 €
Cautions en cas de désistement ou non-respect du règlement	150 €
<b>Culture – Festivités</b>	
Spectacle Tarif – de 12 ans pré-vente	5 €
Spectacle Tarif – de 12 ans soir même	8 €
Spectacle Tarif adulte pré-vente	7 €
Spectacle Tarif adulte soir même	15 €
Spectacle avec repas Tarif – de 12 ans	20 €
Spectacle avec repas Tarif adulte	30 €
Vente de livre	20 €
Entrée de manifestation	15 €
Boissons Café	1,50 €

Boissons Bouteille eau	1,50 €
Boissons bouteille vin 75 cl	10 €
Boisson Bouteille Champagne	25 €
Procesco	15 €
Cidre, bière, soda	2,50 €
Voyage Agliana (Italie)	250,00 €
<b>REGIE PISCINE</b>	
Adulte à l'unité (résidents mallemortais)	3 €
Adulte travaillant sur le territoire de la commune	3 €
Les enfants non mallemortais accompagnés dans le cadre des groupes du SIVU Collines Durance et leurs accompagnateurs	3 €
Adulte (carnet 10 entrées)	25 €
Enfant à l'unité-18ans, personne situation d'handicap, étudiant, chômeur (sur présentation de la carte)	2 €
Enfant (carnet 10 entrées)	15 €
Enfant de moins de 5 ans accompagné d'un adulte payant, Enfants participants aux stages sportifs des associations communales	0 € 0€
Extérieur Adulte	6 €
Extérieur Enfant	4 €
Pompiers de Sénas, Sapeurs-Pompiers, Gendarmes	0€
<b>REGIE CIMETIERE</b>	
Caveau	
2 places	1 266,00 €
4 places	2 781,60 €
6 places	3 242,00 €
Concession cimetière	
Perpétuelle	1 800 €
Trentenaire	900 €
Colombarium	510 €
Participation de la commune	
Frais d'obsèques	230 €
Naissance ouverture d'un livret A auprès de la C- Epargne ou Crédit Agricole	30 €
<b>REGIE Restauration scolaire</b>	



Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID : 013-211300538-20231206-2023\_90\_SG-DE

Berger  
Levrault

Repas Personnel communal	5 €
<b>REGIE ST</b>	
<b>Locations de salles</b>	
Location « salle du Vergon » week-end	450 €
Location « salle du Vergon » la journée hors week-end	150 €
Caution location « salle du Vergon »	800 €
<b>Locations du stade d'Honneur</b>	
Stage, Match, entrainement	250 €/jour
<b>Irrigation</b>	
Arrosage, Faucardage, Curage	110€/hect
Taxe forfaitaire annuelle	35 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la **Majorité** de ses membres,

**Fixe** les tarifs communaux présentés dans le tableau ci-dessus pour l'année 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Vote pour : 23

Vote contre : 0

Abstention : 4

**Hélène GENTE**  
Maire de Mallemort

